DÉMARCHE PARTICIPATIVE
RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

Synthèse des contributions

Questionnaire en ligne

Textes de réflexion

2025

Service de l’interaction citoyenne

Mise en contexte

Au printemps 2025, la Ville de Gatineau a amorcé la révision de son règlement sur le bruit (règlement 44-2003), en vigueur depuis 2003, afin de mieux l'adapter aux réalités actuelles et aux besoins des citoyennes, citoyens et entreprises.

Dans le cadre de cette démarche participative, la population a été invitée à s'exprimer sur leurs préoccupations quant au bruit et sur certaines propositions de modification au règlement.

À ce jour, la consultation a permis de recueillir :

- **892 réponses au questionnaire en ligne (du 22 mai au 8 juin 2025)**
- **32 textes de réflexion individuels, 3 mémoires d'associations de résidents et 1 avis de la Direction de santé publique de l'Outaouais.**

Les contributions recueillies lors de la consultation en ligne et par les textes de réflexion permettent de mieux cerner les principaux enjeux liés au bruit à Gatineau.

Ce document présente une synthèse des principaux constats. Il ne reprend pas l'ensemble des commentaires individuels, mais vise à soutenir la réflexion en cours.

La Ville de Gatineau poursuit la révision du règlement sur le bruit. Elle étudie actuellement les changements possibles, en tenant compte de leur faisabilité ainsi que de leurs impacts légaux, financiers et opérationnels. Cette analyse s'appuie sur toutes les informations recueillies, notamment les avis reçus lors des activités de participation publique de 2025, les données du service 311, l'expérience des services municipaux et l'expertise d'une firme externe spécialisée en acoustique.

Faits saillants

QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Profil des répondants

- Forte participation des 35–54 ans, suivis des 25–34 ans.
- Types d'habitation représentés : maisons, jumelés, condos, immeubles à logements.
- Seulement 6 répondants représentants d'entreprise.

Perception générale du niveau de bruit

- Près de 45% des répondants considèrent leur environnement comme **bruyant.**
- Environ **25 %** rapportent que le bruit **nuit à leur qualité de vie.**
- Plusieurs expriment un sentiment d'impuissance ainsi qu'un manque d'information sur les recours et le suivi des plaintes.

Périodes où le bruit est le plus dérangeant

- **Le soir (17 h – 20 h) :** moments de détente les plus perturbés.
- **Tard le soir (20 h – 23 h) :** musique, cris, circulation.
- Dans certains secteurs, le bruit est perçu comme présent à toute heure.

Sources de bruit les plus problématiques

- **Près de 50 %** des commentaires visent les **véhicules motorisés bruyants** (accélérations, silencieux modifiés, courses).
- Les **équipements mécaniques continus** (thermopompes, piscines, ventilations) sont décrits comme « impossibles à ignorer ».
- Environ **10 %** des commentaires concernent les **activités commerciales et industrielles** en zones mixtes (livraisons, équipement, machinerie).
- Le **bruit lié aux activités sociales** (musique, rassemblements, loisirs) figure parmi les irritants récurrents.
- Les **aboiements de chiens** constituent une nuisance importante.

Faits saillants (suite)

TEXTES DE RÉFLEXION

- Les textes de réflexion présentent des témoignages détaillés et des analyses personnelles de situations problématiques vécus au quotidien, avec des effets marqués sur le sommeil, le bien-être et la qualité de vie, particulièrement en soirée et la nuit.

- Les nuisances les plus souvent présentées concernent la **circulation**, les **travaux**, les **équipements mécaniques**, le **bruit social** et certaines **activités commerciales ou industrielles** en zones résidentielles.

- Plusieurs participants suggèrent d'ajuster la réglementation afin de mieux encadrer les bruits récurrents ou persistants, tout en exprimant des préoccupations quant à l'efficacité de l'application des règles, au suivi des plaintes et à la transparence des recours.

Principaux constats

Sources de bruit

Les résultats du questionnaire en ligne et les commentaires recueillis permettent d'identifier certaines catégories de bruit plus fréquemment citées comme dérangeantes. Ces sources se distinguent par leur fréquence, leur intensité, leur caractère répétitif ou encore leurs basses fréquences.

1. **Véhicules et circulation**
   - Voitures et motos modifiées, courses de rue, camions lourds, déneigement privé.
   - Bruits fréquents ou soudains, surtout la nuit et tôt le matin.

2. **Activités commerciales et industrielles (et chantiers) près de zones résidentielles**
   - Ventilation et compresseurs bruyants, machinerie continue, livraisons, bruits matinaux constants.

3. **Travaux résidentiels et équipements domestiques**
   - Tondeuses, souffleuses, scies, compresseurs, thermopompes, moteurs de piscines/spas.
   - Bruits trop tôt le matin ou tard le soir, particulièrement dans les quartiers denses.
   - Plusieurs demandes pour une journée de tranquillité.

4. **Bruit social et voisinage**
   - Musique, fêtes, cris, événements publics, activités récréatives, résidences louées à court terme.
   - Aboiements de chiens sont nommés comme une nuisance aussi très dérangeante dans tous les secteurs.

Impacts sur la qualité de vie et enjeu de santé publique

Les commentaires et opinions recueillis permettent de constater que le bruit environnemental a des effets concrets sur la qualité de vie, le bien-être et le quotidien de nombreux citoyens.

- Perturbation du sommeil, augmentation du stress, troubles physiques et diminution de la concentration.
- Sentiment de perte de tranquillité dans plusieurs secteurs.
- Gestion de conflits récurrents entre voisins liés à la musique, aux outils ou à des comportements bruyants intentionnels.

Iniquités territoriales

Les commentaires recueillis indiquent que l'exposition au bruit n'est pas uniforme sur le territoire : certains quartiers sont particulièrement affectés, notamment ceux situés près des autoroutes, de grandes artères, des zones mixtes (résidentiel/industriel) et du centre-ville.

Principales suggestions

1. Modernisation et clarification du règlement

- Mettre à jour les normes selon les meilleures pratiques (OMS, INSPQ) et d'autres municipalités.
- Définir des règles et des seuils sonores clairs par période (jour/nuit) et par zone (résidentielle, industrielle).
- Clarifier les définitions : nuisance sonore, bruit malveillant, nuisances continues, appareils mécaniques, etc.
- Encadrer plus spécifiquement certains équipements bruyants (thermopompes, climatiseurs, piscines) avec exemptions pour génératrices en urgence.

2. Application du règlement

- Augmenter les ressources et l'utilisation d'outils de mesures (surveillance et évaluation) pour assurer une surveillance, un contrôle et un suivi plus proactif.
- Renforcer l'application des règlements avec inspections, sanctions et suivis, notamment pour les véhicules modifiés.
- Clarifier et simplifier le suivi des plaintes, avec recours accessibles et protection contre les plaintes abusives.

3. Communication et prévention

- Simplifier les règles et rendre l'information facilement accessible à tous.
- Mener des campagnes de sensibilisation au respect du voisinage.
- Encourager la médiation citoyenne pour résoudre les conflits.
- Promouvoir des mesures d'atténuation (murs antibruit, matériaux insonorisants) et l'usage d'équipements silencieux (électriques plutôt qu'à essence).

En sommes, les personnes consultées saluent la tenue de cette démarche participative, jugée pertinente et attendue.

Ils souhaitent une modernisation du règlement sur le bruit, un cadre plus clair, plus applicable, mieux adapté aux réalités actuelles et aligné sur les meilleures pratiques.

Ils encouragent une approche équilibrée et flexible, combinant prévention, information et intervention, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents milieux de vie.